



VILLE DE BEAUMONT

Beaumont, le 13 mars 2023

Madame,
Monsieur,

Conformément au Code de la démocratie locale et de la décentralisation, nous avons l'honneur de vous convoquer pour la 1^{ère} fois à la séance du Conseil qui aura lieu le 21 mars 2023 à 19h30 à la salle du Centre Culturel, rue de la Déportation 24 à Beaumont.

L'ordre du jour de cette assemblée est repris ci-après.

ORDRE DU JOUR

1. Procès-verbal de la séance publique du Conseil communal du 21 février 2023 – Approbation.
2. Procès-verbal de la réunion conjointe Ville/CPAS du 20 décembre 2022 – Prise de connaissance.
3. Courrier Tutelle – Information.
4. Modification budgétaire n°1 extraordinaire de la Ville – Arrêt.
5. Compte 2022 FE Beaumont – Approbation.
6. Convention entre l'Intercommunale de Santé Publique du Pays de Charleroi – I.S.P.P.C, la Ville de Beaumont et CPAS de Beaumont – Approbation.
7. Règlement des Comités Participatifs de villages – Approbation.
8. Plan de Cohésion Sociale 2022 - Rapports financiers – Rapport d'activités – Approbation.
9. POLLEC – Charte définissant les missions, objectifs et le cadre de fonctionnement du Comité de Pilotage – Approbation.
10. Patrimoine - Achat de parcelles appartenant à Intersud cadastrées A644h³ sise rue Tonglet à 6500 Beaumont, D176B et D184P sise chaussées de Mons à 6500 Thirimont – Accord de principe et définitif.
11. Patrimoine - Désaffectation et vente de gré à gré du terrain communal cadastré section A300A² situé rue de Ragnies à Strée – Approbation.
12. Rapport de Rémunération des mandataires communaux 2022 – Approbation.
13. Délégations de compétences en matière de marchés publics et de concessions – Décision.
14. Procédure d'engagement d'un Directeur financier – Proposition d'un Cadre pour le DF – Un statut administratif et un statut pécuniaire pour les grades légaux – Accord de principe.
15. Communication du Bourgmestre.

HUIS-CLOS

1. Procès-verbal de la séance à huis-clos du Conseil communal du 21 février 2023 – Approbation.
2. POLLEC – Désignation des membres du Comité de Pilotage.

Par le Collège Communal,
P.O.

La Directrice Générale,



L. STASSIN



Le Bourgmestre-Président,



B. LAMBERT

